



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 5 avril 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

18 AVR. 2023
Transmis en Sous-Préfecture le

14 AVR. 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, Mme WANG, M. AMADEI, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES, M. PRACA, Maires-Adjoints,

Mme JOURDRIN, Mme BESSE, Mme CLARKE, Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, Mme THEBAUD, M. BIZET, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. DOAN, pouvoir remis à Mme WANG
Mme DESFORGES, pouvoir remis à M. SIMONNET
M. GALPIN, pouvoir remis à M. AMADEI
M. BESSETTES, pouvoir remis à Mme de BROSES
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BIZET

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël PRACA

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La séance est levée à 22 heures 55.

N° 23-2-16

OBJET

**AVENANT N°1 DE TRANSFERT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA
VILLE DU PECQ**

M. FRANCOIS rappelle que la Ville a signé un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville du Pecq avec la société ENERCHAUF. Ce marché (N°2020-012) a pris effet le 15 novembre 2020 et s'achèvera le 14 novembre 2026.

La société IDEX Energies par courrier en date du 15 mars 2023, a informé la ville du Pecq de la fusion absorption de la société ENERCHAUF. Cette fusion, prévue pour le 31 mars 2023, a pour objectif de rationaliser et simplifier la structure juridique du groupe, auxquelles les deux sociétés appartiennent.

La société ENERCHAUF a transmis à la ville un dossier administratif relatif à la fusion-absorption entre les deux sociétés permettant de vérifier que la société IDEX Energies dispose des garanties professionnelles et financières nécessaires pour assurer la bonne exécution du marché.

Un avenant doit donc être conclu, afin de prendre acte du transfert du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville du Pecq à la société IDEX Energies.

IDEX Energies sera ainsi substituée à la Société ENERCHAUF en reprenant dans leur intégralité les droits et obligations attachés au marché, sans aucun changement dans les conditions contractuelles.

Aucune autre disposition du marché n'est modifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R. 2194-6,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme et Travaux réunie le 4 avril 2023,

Considérant le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville du Pecq avec la société ENERCHAUF sise 29 rue des Hautes Pâtures – 92 000 NANTERRE, notifié le 9 novembre 2020,

Considérant la fusion au 30 mars 2023 de la société ENERCHAUF sise 29 rue des Hautes Pâtures – 92 000 NANTERRE par voie d'absorption par la société IDEX ENERGIES, sise 72 avenue Jean-Baptiste Clément – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville du Pecq relatif au transfert du marché à la société IDEX Energies.

L'avenant n° 1 est annexé à la présente délibération.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20230412-23-2-16-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023 2